

ASSEMBLÉE NATIONALE

30 janvier 2025

PLFSS POUR 2025 - (N° 622)

Commission	
Gouvernement	

RETIRÉ AVANT DISCUSSION**AMENDEMENT**

N ° 694

présenté par
M. Bazin

ARTICLE 16 BIS E

Au début de l'alinéa 4, substituer aux mots :

« 2° Après le mot : « domicile », la fin du deuxième alinéa du III de l'article L. 162-23-15 est ainsi rédigée : « , le développement du numérique, »

les mots :

« 2° Au deuxième alinéa du III de l'article L. 162-23-15, le mot : « figure » est remplacé par les mots : « , le développement de l'usage du numérique ainsi que la consultation et le renseignement des dossiers médicaux partagés des patients figurent ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.